

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 1087 promulguant en Côte Française des Somalis

n° 1087

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

17 novembre 1951

Numéro JO

n° 13 du 01/12/1951

Date du numéro

1 décembre 1951

VISAS

Le Gouverneur de ia France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret n° 51-1231 du 31 octobre 1951 (20) portant modification du décret n° 51-950 du 23 juillet 1951 fixant les laux et conditions d'attribution de l'indemnité résidentielle de cherté de vie prévue à l'article 6 du décret n° 51-511 du 5 mai 1951;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Est promulgué, dans Le Territoire de la Côte Française des Somalis, le décret n° 91-1231 du 31 octobre 1851 portant modification du décret n° 51-950 du 21 juillet 1951 fixant les taux et cerditions d'attribution de l'indemnité résidentielle de cherté de vie prévue à l'article 6 du décret n° 51-511 du 5 mai 1951. Art, 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL,